



Innover pour *habiter l'avenir!*

GUIDE DE CANDIDATURE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, votre habitation à caractère novateur pour aînés doit respecter les critères suivants :

- Être une habitation d'au moins six logements située sur le territoire du Québec, dans laquelle réside une majorité de personnes âgées de 65 ans et plus (coopérative d'habitation, organisme d'habitation sans but lucratif, HLM ou habitation privée).
- Être conforme, si requis, au [Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés](#) (RLRQ, chapitre S-4.2, r. 5.01).
- Être en activité depuis cinq ans ou moins, ou avoir subi des modifications visant à améliorer la qualité de vie de la clientèle au cours des cinq dernières années.
- Ne pas présenter de défauts ou de manquements majeurs liés à l'intégrité du bâtiment ni à la santé ou à la sécurité des locataires.
- Ne pas avoir de retard dans le paiement des taxes municipales.

Les candidatures ne peuvent être soumises que par la personne propriétaire ou gestionnaire de l'habitation (ci-après « candidat »). Le candidat ne doit pas avoir été reconnu coupable d'une infraction relativement à la gestion de ses immeubles ni avoir été condamné à payer de dommages à cet effet. De plus, il ne peut présenter qu'un seul ensemble immobilier.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription est disponible dans le site Web de la Société d'habitation du Québec (SHQ), au www.habitation.gouv.qc.ca/concours. **Le candidat a jusqu'à 17 h le 31 juillet 2017** pour envoyer son formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse suivante : communications@shq.gouv.qc.ca. Le formulaire doit être accompagné de documents pertinents appuyant votre candidature (plans, photos, etc.).

PROCESSUS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toutes les candidatures admissibles seront évaluées selon les critères spécifiques énoncés dans la page [Processus et critères d'évaluation](#) du site Web de la SHQ, et ce, à chaque étape du processus.

Ces candidatures seront étudiées au cours de l'été 2017 par les membres d'un jury formé d'experts. Par la suite, la SHQ communiquera avec les candidats finalistes pour les inviter à présenter leur réalisation devant le jury lors d'une rencontre qui se tiendra à Québec en septembre 2017. Notez que certains arrangements pourront être pris si un ou une finaliste ne peut se rendre à Québec le jour de la réunion du jury.

REMISE DU PRIX

La personne lauréate sera connue le 6 novembre à Québec à l'occasion du Rendez-vous de l'habitation 2017. L'événement réunit chaque année environ 350 acteurs du milieu de l'habitation sociale et abordable. C'est devant ce parterre que la SHQ présentera les trois réalisations finalistes et dévoilera le nom de l'habitation gagnante. Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque soulignant le caractère novateur de son habitation pour aînés ainsi qu'une bourse de 1 000 \$.

POUR PLUS D'INFORMATION

Pour obtenir plus d'information sur le concours, visitez la page du site Web de la SHQ www.habitation.gouv.qc.ca/concours ou écrivez à communications@shq.gouv.qc.ca.

Société
d'habitation

Québec

